

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/12

**Demande de subvention
fonds vert – Axe 3
« Accompagnement de
la mise en œuvre du Plan
d'Action Territorial de la
Stratégie des Aires
Protégées »**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25
Quorum atteint**

Vu La délibération n° 2023/03 du 4 juillet 2023 donnant les délégations consenties à la direction ;

Considérant Que la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 est l'une des démarches clefs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030 qui devrait être votée à l'automne par le gouvernement ;

Que la nouvelle Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 (SNAP) affiche comme ambition d'augmenter la surface du territoire national en aires protégées (30 % en aires protégées et 10 % en zones de protection forte), mais aussi d'accompagner la gestion qualitative du réseau actuel d'aires protégées afin de répondre aux objectifs de représentativité du patrimoine biologique et géologique régional, de suffisance, de réplication et de connectivité entre aires protégées, assurant une meilleure résilience au changement climatique ;

Qu'un plan d'action territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022-2024 a été élaboré par la DREAL pour la mise en œuvre de la stratégie. Ce plan d'actions comporte un ensemble d'actions ayant trait à l'extension du réseau d'aires protégées et de protection forte (29 actions), et des actions ayant trait à la qualité du réseau (66 actions). L'ARBE porte plusieurs actions.

Que suite à un premier bilan, il est apparu pertinent que l'ARBE puisse appuyer la mise en œuvre de ces actions voire piloter certaines actions, en portant un poste de chargé de projet dédié sur 2 ans pour réaliser les actions suivantes :

- La réalisation et/ou le pilotage d'études ou de bilans notamment : état des lieux des documents de gestion des aires protégées, en lien avec les travaux nationaux (action 7.1.a) / analyse de la plus-value de la mise en place d'une protection réglementaire forte sur certaines zones humides menacées (action 2.6.a)
- L'appui (méthodologie, animation de territoire, concertation) et l'animation des acteurs locaux (Parcs Naturels Régionaux, collectivités, associations, Parcs Naturels Nationaux) sur les projets de création/ reconnaissance de Zone de Protection Forte (ZPF) sur le long terme.
- L'animation de la mise en œuvre et du suivi des actions pilotées par des acteurs locaux (gestionnaires d'aires protégées, dont les PNR ; collectivités dont les Conseils départementaux ; animateurs des Plans Nationaux d'Actions)
- Ingénierie financière : appui aux gestionnaires d'aires protégées et aux collectivités pour la mobilisation de financements ;
- Suivre le plan d'actions 2022-2024 avec notamment : un travail de finalisation des indicateurs, la préparation de fiches actions, un appui à la rédaction du second plan d'actions 2025-2027
- Appui transversal sur des actions portées par l'ARBE dans le cadre du plan d'actions, notamment liées à l'animation du Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels

Que cette mission répond aux objectifs de l'axe 3 du Fonds vert « Mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité ». Il est donc proposé que l'EPCE ARBE dépose une demande de financement pour cette mission à hauteur de 116.641 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'autoriser la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour le dépôt de la demande de subvention de la mission d'« Accompagnement de la mise en œuvre du Plan d'Action Territorial de la Stratégie des Aires protégées » dans le cadre du Fonds vert - Axe 3 et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

